

**PROCES-VERBAL
CONSEIL DE COMMUNAUTE
Mercredi 17 décembre 2009**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille neuf, le 17 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de St Etienne de Gourgas

Présents : Yves VAISSETTE ; Jean BARRAL ; Jean TRINQUIER ; Jean-Noël MALAN ; Frédéric ROIG ; Roger CAYLAR ; Lionel MICOLA ; Jean-Luc REQUI ; Anne-Marie FABRE ; Jean-Marc GONTARD ; Pierre-Paul BOUSQUET ; José POZO ; Jean-Louis BASCOUL ; Daniel VALETTE ; Eugène CAVAILLE ; Daniel GUIBAL, Jean-Louis RASPAUD ; Joseph FABRE ; Jean TRINQUIER(lauroux) ; Daniel FABRE ; Valérie ROUVEIROL ; François VENOT ; Françoise OLIVIER ; Françoise OLIVIER ; Yves JOURDAN ; Marie-Pierre DELCROIX ; Gilberte RAMOND ; Ginette CLAPIER ; Hadj MADANI ; Pierre LEDUC ; Claudette FERRY ; Aly DIALLO ; Marie-Laure VERDOL ; Gérard LOSSON.

Absents excusés : Dominique MOREL ; Christophe DUVIOL donne pouvoir à Anne Marie FABRE ; Jean-Christophe PETIT donne pouvoir à Sandrine VALLIER ; Nathalie BOUDOU donne pouvoir à Gabriel VAILLE ; Colette MEINARD ; Marie RAYNAL donne pouvoir à Daniel FABRE ; Philippe OLIVIER ; Joëlle GOUDAL ; Gaëlle LEVEQUE donne pouvoir à Pierre LEDUC ; Yves BAILLEUX MOREAU donne pouvoir à Marie-Christine BOUSQUET ; Michel ALVERGNE donne pouvoir à Jean TRINQUIER ; Guy BERNADOU ; Marie-Josée HUGON

Absents : Bernard VIDAL ; Alain VIALA ; André GAY ; Jean-Paul PAILHOUX ; Sylvie PEIGNE ; Jacques PRADEL ; Lucienne DA SILVA ; Hadj MADANI ; Ali BENAMEUR.

Monsieur Lionel MICOLA, maire de St Etienne souhaite la bienvenue et donne la parole à Madame la Présidente qui procède à l'appel. Le quorum étant atteint elle ouvre la séance.

Jean TRINQUIER est nommé secrétaire de séance.

I – Information sur un dispositif d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

Dans le cadre d'une démarche de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, Monsieur Jean-Michel CARRERE, Chef de Service de la Vitarelle, fait la présentation d'un projet de protocole de coopération relatif à l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences dans la sphère conjugale et familiale.

II – Proposition des attributions de compensation 2009

Madame la Présidente rappelle au conseil la délibération en date du 11 mars 2009 qui a validé les montants des attributions de compensation provisoires 2009 suite aux transferts de compétences.

Elle présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges qui s'est réunie le 10 décembre 2009 et qui propose au conseil les montants définitifs des attributions de compensation.

La CLECT a travaillé sur l'évaluation des transferts de charges des compétences suivantes :

Mairie de LODEVE :

- Le musée
- Le camping
- La Ville d'Art et d'histoire
- Les voix de la Méditerranée
- Le petit théâtre LUTEVA

Mairie de CELLES et ROQUEREDONDE :

- Le transfert de la taxe de séjour

Communes issues de la CC Lodévois-Larzac :

- Participations aux éditions touristiques

Toutes communes :

- Service informatique

Elle précise que la manifestation « Voix de la Méditerranée » est évaluée de manière forfaitaire et que de ce fait, la validation des attributions de compensation nécessitera que le conseil communautaire délibère à l'unanimité de ses membres, conformément au 6° du V de l'article 1609 nonies C du CGI.

Adopté à l'unanimité

III – Décisions Modificatives – Budget Principal

Madame la Présidente présente au conseil le projet de décision modificative au Conseil Communautaire débattue en commission.

La décision modificative peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	BP	DM n°2	TOTAL
011 - Charges à caractère général	1 575 601,50	69 723,71	1 645 325,21
012 - Charges de personnel	2 627 159,66	38 645,34	2 665 805,00
014 - Atténuation de produits	537 377,60	- 41 845,42	495 532,18
65 - Autres charges de gestion courante	2 027 569,29	- 64 286,90	1 963 282,39
66 - Charges financières	143 797,00	- 40 000,00	103 797,00
67 - Charges exceptionnelles	14 000,00	2 070,00	16 070,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 515 213,55	- 650 000,00	865 213,55
023 - Virement à la section d'investissement	1 709 767,45	45 090,14	1 754 857,59
022 - Dépenses imprévues	20 000,00	6 092,48	26 092,48
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	167 417,00		167 417,00
	10 337 903,05	- 634 510,65	9 703 392,40

RECETTES

	BP	DM n°2	TOTAL
013 - Atténuation de charges	175 436,00	110 000,00	285436
70 - Produits des services et ventes diverses	773 276,15	- 4 693,87	768582,28
73 - Impôts et taxes	3 470 464,67	9 119,60	3479584,27
74 - Dotations, subventions, participations	2 910 731,00	- 98 936,38	2811794,62
75 - Autres produits de gestion courante	2 450 000,00	- 650 000,00	1800000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 521,00	-	8521
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	549 474,23		549474,23
	10 337 903,05	-634510,65	9703392,4

Section d'investissement :

Dépenses	Total Prévu	DM	Total
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	2 475,00	2 475,00
21- immobilisations corporelles	4 198 803,36	332 362,42	4 531 165,78
23- immobilisations en cours	450 000,00	8 000,00	458 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 521,00	-	8 521,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	284 077,35	-	284 077,35
20 - Immobilisations incorporelles	131 560,00	164 600,00	296 160,00
204 - Subventions d'équipement versées	50 000,00	20 000,00	70 000,00
001 résultat antérieur reporté	750 603,92	-	750 603,92
TOTAL	5 873 565,63	527 437,42	6 401 003,05

Recettes	Total Prévu	DM	Total
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 020 070,67	100 983,41	1 121 054,08
13 - subventions d'investissement reçues	2 632 907,51	307 213,87	2 940 121,38
16 - emprunts et dettes assimilées	341 403,00	74 150,00	415 553,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 709 767,45	45 090,14	1 754 857,59
024 - Produits de cessions	2 000,00	-	2 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	167 417,00	-	167 417,00
TOTAL	5 873 565,63	527 437,42	6 401 003,05

Adopté à l'unanimité

IV – Décisions Modificatives – Budget Tourisme

Madame la Présidente présente au conseil le projet de décision modificative au Conseil Communautaire débattue en commission.

La décision modificative peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement - dépenses

Chapitre	Total Prévu	DM	Total
011 - Charges à caractère général	175 230,00	-	175 230,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	240 858,00	- 39 200,00	201 658,00
014 - Atténuations de produits	2 500,00	-	2 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	57 056,46		57 056,46
65 - Autres charges de gestion courante	17 000,00	5 629,63	22 629,63
66 - Charges financières	26 182,07	-	26 182,07
Total dépenses	518 826,53	- 33 570,37	485 256,16

Section de fonctionnement - recettes

Chapitre	Total Prévu	DM	Total
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	300 315,00	90 762,11	391 077,11
73 - Impôts et taxes	35 000,00	-	35 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	4 626,00	- 4 626,00	-
75 - Autres produits de gestion courante	178 885,53	- 119 706,48	59 179,05
Total recettes	518 826,53	- 33 570,37	485 256,16

Adopté à l'unanimité

V - Délibération de fin d'exercice financier.

Refacturation des charges de personnel aux budgets annexes :

Madame la Présidente informe le conseil que lors du vote des budgets primitifs, il était prévu de refacturer les charges nettes de personnels aux budgets annexes correspondants.

Plus précisément, il s'agit de refacturer les coûts salaires, déduction faite des remboursements de l'Agence de Services et de Paiements (ASP) pour les emplois aidés ainsi que les frais de missions des agents concernés.

Les agents concernés sont les suivants :

Budget annexe Tourisme :

BATENS	ALTEIRAC
BRANCHU	BOUGETTE
CANET	BOULEKNATER
CAUMES	DJELILATE
DE OLIVERA	HOYON
DEFOREST	JOULIE
FOBIGLIO	LUX
GAYAN	SAUCLIERES
MINET	DEL OLMO
RIPOLL	SANCHEZ
ROUSSEL	
SOSPEDRA	
TORRES ARNAUD	

Budget annexe Culture :

FOUCHE	BARNOIN Paul
GENEVOIS	BARNOIN Alexandra
GLINEL	BENAMEUR
GROS	BOUTONNET
KECHOUT	BREQUIGNY
LESUEUR	BRINGUIER
MAYORAL	CARO
ROSSIGNOL	CHAOUA
TARROLLE	CHOPY
TIEULET	DANION
VALDIVIA	DEVISMES
VALLES BLED	DUPONT

Budget annexe SPANC :

DEAGE

Elle précise que la refacturation de ces charges se fera sur la base des coûts réels et demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à procéder aux écritures comptables correspondantes (*titres de recettes sur le budget Principal art. 70841 et mandats sur les budgets annexes art. 6215*)

Adopté à l'unanimité.

Prise en charge des déficits des budgets annexes

Madame la Présidente rappelle au conseil que les budgets annexes ont été équilibrés en partie par une participation du budget principal pour combler les déficits des budgets Tourisme, Culture et SPANC.

Elle demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à passer les écritures comptables correspondantes dans la limite des crédits votés (*mandats sur le budget principal art. 657362 et titres de recettes sur les budgets annexes art. 7552*).

Adopté à l'unanimité.

VI – Création du budget annexe Voix de la Méditerranée

Madame la Présidente propose au conseil d'individualiser en budget annexe la gestion financière de la manifestation des « voix de la méditerranée » jusqu'alors incluse dans le budget annexe Culture.

Ce budget ne sera pas assujéti à la TVA et respectera la norme M14 de la comptabilité publique.

Adopté à l'unanimité.

VII – Vente des terrains nécessaires à l'extension d'Ondupack

Monsieur Daniel Guibal Vice Président Délégué aux zones d'activités économiques rappelle la délibération prise au conseil communautaire du 28 octobre 2009 de céder les 115 ha terrains au profit du « Syndicat Mixte du Parc régional d'Activité Économique de Lodève » pour un montant de 2 000 000 € .

L'entreprise ONDUPACK, déjà présente sur le Parc Régional d'Activités Économiques (PRAE) Michel Chevalier a besoin pour la mise en œuvre de son extension (environ 5000M² bâti) d'une acquisition du foncier permettant au crédit bailleur de démarrer les travaux au premier mars 2010. En effet, une chaîne de production sera livrée en novembre 2010 et aucun délai de retard ne peut être pris sur la construction du nouveau bâtiment.

Afin d'accélérer les transferts du bien foncier, la communauté de communes réalisera un acte de vente authentique pour une emprise foncière d'environ 15 000M² pour un tarif de 15€ le M² engagement de la précédente communauté correspondant pour partie à la promesse de vente signée en 2007. Les investissements préalablement réalisés par Ondupack pour la réalisation de voirie de desserte seront déduit du coût.

Adopté à l'unanimité.

VIII – Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance.

Les membres du conseil communautaire